

2022-2023

DATES DE DIFFUSION DES FICHES POUR L'INSCRIPTION ET LE PAIEMENT

DU MERCREDI, DES VACANCES SCOLAIRES ET DE LA GARDERIE DU MATIN ET SOIR

CAF : attestation de paiement la plus proche de la date d'inscription

(Cocher uniquement les mercredis souhaités, paiement par anticipation, il reste dû après l'inscription)

(Apporter le repas froid du midi, dans une boîte hermétique)

INSCRIPTION POUR LES MERCREDIS DE 2022-2023	
Du lundi 22 au 26/08/2022, correspondant aux Mercredis du 7 septembre au 19 octobre 2022	Fin de paiement le 26 août 2022 (Q.F de la CAF)
Du lundi 3 au 7/10/2022, correspondant aux mercredis du 9 novembre au 14 décembre 2022	Fin de paiement le 7 octobre 2022 (Q.F de la CAF)
Du lundi 28/11 au 2/12/2022, correspondant aux mercredis du 4 janvier au 8 février 2023	Fin de paiement le 2 décembre 2022 (Q.F de la CAF)
Du lundi 30/01 au 3/02/2023, correspondant aux mercredis du 1 ^{er} au 12 avril 2023	Fin de paiement le 3 février 2023 (Q.F de la CAF)
Du lundi 27 au 31/03/2023, correspondant aux mercredis du 3 mai au 5 juillet 2023	Fin de paiement le 31 mars 2023 (Q.F de la CAF)

(Cocher uniquement les semaines souhaitées, paiement par anticipation, il reste dû après l'inscription)

INSCRIPTION POUR LES VACANCES SCOLAIRES DE 2022-2023	
Du lundi 19 au 23/09/2022, correspondant aux vacances du 24 au 4 novembre 2022	Fin de paiement le 23 septembre 2022 (Q.F de la CAF)
Du lundi 02/01 au 6/01/2023, correspondant aux vacances du 13 au 24 février 2023	Fin de paiement le 6 janvier 2023 (Q.F de la CAF)
Du lundi 6 au 10/03/2023, correspondant aux vacances du 17 au 28 avril 2023	Fin de paiement le 10 mars 2023 (Q.F de la CAF)
Du lundi 15 au 26/05/2023, correspondant aux vacances du 10 juillet au 9 août 2023 (à confirmer)	Fin de paiement le 26 mai 2023 (Q.F de la CAF)

(Sélectionner les trimestres souhaités pour la GARDERIE du matin et du soir,

Paiement par anticipation, il reste dû après l'inscription de chaque période commencée)

POUR LES ACCUEILS DU MATIN ET SOIR DE 2022-2023	
Du 18 juillet au 19 août 2022, correspondant au 1 ^{er} trimestre du 1 ^{er} septembre au 16 décembre 2022	Fin de paiement fin août 2022 (Voir tableau des tarifs ci-joint)
Du 12 au 16 décembre 2022, correspondant au 2 ^{ème} trimestre du 03 janvier au 14 avril 2023	Fin de paiement le 16 décembre 2022 (Voir tableau des tarifs ci-joint)
Du 20 au 24 mars 2023, correspondant au 3 ^{ème} trimestre du 1 ^{er} au 07 juillet 2023	Fin de paiement le 24 mars 2023 (Voir tableau des tarifs ci-joint)

Dossier complet et obligatoire de l'enfant (voir site de SEILLANS, vivre ensemble...) : fiche de renseignements, fiche sanitaire, certificat médical des vaccins à jour, attestation d'assurance (MAE...) coupon règlement de fonctionnement (p12, 1 fois pour toute la scolarité)